

Informations sur l'examen professionnel 2020 – première partie d'examen «Travail de projet»

STATUT: 20 Mars 2020

La situation exceptionnelle actuelle représente pour nous tous un défi majeur. La commission AQ s'est concertée au sujet de l'organisation de la première partie d'examen «Travail de projet» (TP) pour l'examen professionnel (EP) 2020 et communique les informations suivantes aux candidats:

Date de remise du travail de projet

La date de remise du TP est maintenue conformément à l'alinéa 6 «Calendrier» du Guide pour le travail de projet (version de septembre 2019). Conformément au planning, la date de remise (réception du courrier ou dépôt à Aarau au plus tard à 16 heures) est fixée au lundi de la 20^e semaine calendaire (soit le lundi 11 mai 2020).

Dates de la présentation et de l'entretien avec les experts

Les dates fixées pour la présentation et les entretiens avec les experts sont maintenues conformément à l'alinéa 6 «Calendrier» du Guide pour le travail de projet (version de septembre 2019). Pour tous les candidats, les présentations et les entretiens avec les experts se dérouleront entre le mercredi 03.06.2020 et le vendredi 05.06.2020. Des informations détaillées vous seront communiquées avec la convocation à l'examen.

Prolongation du délai

Les candidats ne pouvant respecter le délai de remise en raison d'un motif excusable dû à la situation exceptionnelle actuelle adresseront par écrit à la commission AQ, dès la constatation de ce motif, une «Demande de prolongation du délai». Chaque demande doit être accompagnée des pièces nécessaires (ordre de marche, certificat médical etc.).

Sont considérés comme excusables les motifs suivants:

- Maladie prolongée durant au moins deux semaines (joindre certificat médical, le cas échéant le fournir ultérieurement)
- Service militaire et de protection civile ou service civil imprévu (joindre l'ordre de marche ou la confirmation du cdt cp)
- Décès d'un proche (joindre acte de décès ou avis de décès)

Si la demande est acceptée, la commission AQ fixera pour les candidats concernés un nouveau délai de remise et une nouvelle date pour la présentation et l'entretien avec les experts.